

7. **VARIA**

7.1 **HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Rés. : 2017-207

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement. La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue pour le 8 janvier 2018.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2017-208

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2017

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 18 décembre 2017 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Certificat de la secrétaire trésorière

Je, Chantal Tremblay, secrétaire trésorière de la Municipalité de «Grand-Métis, certifie par la présente:

- avoir transmis par écrit l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 11 décembre 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 1 décembre 2017, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*.

Chantal Tremblay, Secrétaire trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jacques Vachon, monsieur Luc Fournier le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire.**

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h35

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2017-209

Il est proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN DÉCEMBRE

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2017-210

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2017.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 18 décembre 2017 ;

Rés. : 2017-211

Il est dûment proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Dépenses incompressibles payées en décembre : 519.33 \$
Comptes à payer du mois : 2 063.42 \$

Et D'AUTORISER la directrice à effectuer les paiements des comptes qui vont entrer d'ici le 31 décembre.

4.2 AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DE L'EMPLOYÉ MUNICIPALE

Rés. : 2017-212

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Philippe Carroll ET RÉSOLU à l'unanimité,

QUE le conseil de la municipalité de Grand-Métis accepte de reconduire les contrats de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière et de l'employé municipal en intégrant les modifications demandées, comme discuté en réunion de travail.

QUE le maire, M. Rodrigue Roy, soit autorisé à signer avec la directrice générale et secrétaire-trésorière lesdits contrats.

4.3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018

Rés. : 2017-213

Il est dûment proposé par monsieur Luc Fournier, et résolu unanimement :

ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2018 telles que présentées, à savoir :

RECETTES	2018
Taxes générales	365 074 \$
Eau	40 610 \$
Matières résiduelles	2 645 \$
Taxes sur une autre base	8 020 \$
Autres revenus	37 450 \$
Transfert	68 618 \$
TOTAL	522 417 \$
CHARGES	2018
Administration générale	160 611 \$
Sécurité publique	58 812 \$
Transport	148 122 \$
Hygiène du milieu	59 947 \$
Aménagement et urbanisme	28 301 \$
Loisirs et culture	48 885 \$
Frais de financement	5 239 \$
Affectations	12 500 \$
TOTAL	522 417 \$

4.4 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018-2019 ET 2020

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents :

4.4 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018-2019 ET 2020 (suite)

Rés. : 2017-214

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2018-2019 et 2020.

2018	
Entretien routier (chemin Kempt)	50 000 \$
Prolongement de l'aqueduc, rang 2 Ouest	260 300 \$
Aménagement d'infrastructures en loisirs	35 000 \$
TOTAL :	345 300 \$
(Source de financement : budget, TECQ 2014-2018, subvention Min. Sécurité publique, surplus accumulé)	
2019	
Réfection du chemin de l'Anse-des-Morts	100 000 \$
2020	
Entretien réseau routier	50 000 \$
TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec	

4.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-0205 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICE POUR 2018

Monsieur Jacques Vachon, conseiller, annonce que sera présenté pour adoption à une séance subséquente de ce conseil le règlement 2017-0205 relatif à l'imposition des taxes foncières et de services pour 2018.

4.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2017-0205 : POUR FIXER LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a adopté le budget financier pour l'exercice financier 2018, le lundi 18 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir des règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance et d'augmenter jusqu'à concurrence de six le nombre de versements égaux que peut faire le débiteur pour le paiement de ses taxes ;

**4.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2017-0205 :
POUR FIXER LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR
L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en trois versements, pour les comptes de taxes de trois cents dollars et plus ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Grand-Métis a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du 18 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE;

Rés. : 2017-215

Il est proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement 2017-annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 Aucun point

6. CORRESPONDANCE

**6.1 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) –
RISTOURNE AU TERME DE L'EXERCICE 2016**

Dépôt du document relatif à notre part de ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec à la municipalité de Grand-Métis au terme de l'exercice de 2016 aux archives de la municipalité de Grand-Métis. La part de la municipalité s'élève à 767 \$.

7. VARIA

7.1 Aucun

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2017-216

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2017